



FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

Section des Yvelines

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE

des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC

Madame la Directrice Académique,

Mesdames et messieurs les Inspectrices et Inspecteurs de l'Éducation Nationale,

Mesdames et messieurs responsables des services.

En cette fin d'année scolaire, les équipes pédagogiques commencent à se projeter vers la rentrée 2023. Mais comment se projeter avec une telle pénurie de moyens et avec une école abandonnée au plus haut sommet de l'Etat sous prétexte, et je cite le Président de la République, qu'elle « *ne produit pas de richesse* » et qu'il ne sert donc à rien d'y investir les deniers publics.

Ainsi, la revalorisation socle annoncée est largement insuffisante et ne créera pas le choc d'attractivité revendiqué par le Ministre N'Diaye. Comment s'en étonner lorsque le salaire d'un.e enseignant.e débutant.e recruté.e à BAC+5 s'élève à 1900 euros net (toute prime confondue) alors que les données issues du monde de l'entreprise montrent un salaire net médian de 2600€ à même niveau de diplôme dans le secteur privé. Comment s'étonner également de l'exaspération des plus anciens dans la profession qui se voient exclus d'une grande partie des revalorisations qu'ils n'ont pas connu non plus au cours de leur carrière. Cette prime Grenelle dégressive et supprimée dès l'échelon 8 est une marque de mépris pour nos collègues ayant dépassé le milieu de carrière.

S'ajoute à la question salariale celle de la considération de la société pour nos métiers. Malgré les constats unanimes post confinement qui louaient le travail difficile des enseignants, malgré l'enquête de la DEPP qui montre que nous travaillons en moyenne 43h par semaine, malgré le nombre d'arrêt de travail qui explose suite à l'épuisement professionnel de nombreux.ses collègues, il nous faudrait « *travailler plus pour gagner plus* ».

Le pacte enseignant est une insulte à la profession. Il accrédite l'image d'une profession paresseuse. qui aurait tant de temps à consacrer à des tâches supplémentaires !! Vieille rengaine démentie par toutes les enquêtes internationales et européennes qui montrent que les enseignant.es français.es sont parmi celles et ceux qui travaillent les plus d'heures à l'année. Mais nous ne sommes pas invités à la table présidentielle à l'instar d'Agnès Verdier-Molinié, présidente de l'IFRAP, qui murmure à l'oreille du Président.

Ainsi nos collègues se retrouvent bloqués entre le marteau du pacte et l'enclume du coût de la vie qui ne cesse d'augmenter. Pas le choix pour certain.es que d'accepter cette servitude pour boucler les fins de mois d'une vie devenue si chère en région parisienne.

Sans ce dogme ultra libéral, l'enveloppe budgétaire du pacte qui s'élève à 1,1 milliard d'euros pourrait être basculée sur le socle et permettrait une augmentation de 115 € brut par mois sous forme de point d'indice de l'ensemble des 800 000 enseignant.es du pays. 115€ brut qui viendraient abonder les caisses de sécurité sociale, en recettes supplémentaires à utiliser plutôt que la contre-réforme des retraites contre laquelle nos collègues restent engagé.es.

Mais non ! Il faut « travailler plus pour gagner plus », pour, en réalité, travailler encore plus pour craquer encore plus vite. Le nombre de démissions, de ruptures conventionnelles et d'arrêt de travail n'est-il pas un indicateur du mal-être qui traverse la profession ? Tout bon responsable RH le sait et dans le secteur privé, un tel mouvement déclencherait immédiatement une saisine de l'inspection du travail. Chez nous, il n'en est rien et les inspections continuent à épuiser un peu plus chaque jours l'ensemble de la profession à coup d'enquêtes, de démarches administratives et d'injonctions, y compris hors de tout cadre réglementaire. Demain, ce sont les directrices et les directeurs d'école qui devront organiser le Pacte, qui contrôleront les ordres de mission des collègues qui s'y seront engagé.es, qui justifieront l'octroi de la rémunération afférente auprès de l'administration. C'est un pas de plus vers le statut hiérarchique induit par la loi Rilhac contre laquelle nous n'avons cessé de nous battre car elle va détruire les collectifs de travail qui font la singularité de notre école républicaine.

Ainsi, au fil des mois et des années, la volonté politique de l'administration de l'Education Nationale devient de plus en plus visible : multiplier les démissions et remplacer les titulaires démissionnaires par des contractuel.les pour atteindre les 40% de contractuel.es imposés par la loi de 2019.

De fait, le concours ne fait plus le plein depuis plusieurs années et l'édition 2023 du CRPE n'a pas fait exception. La rentrée 2023 sera marquée par un déficit de près de 600 postes pour l'académie de Versailles ce qui augure une rentrée bien difficile pour les équipes pédagogiques.

A ce décrochage salarial qui se poursuit entre les agents des services publics et les salarié.es du secteur privé s'ajoute le mépris jusqu'alors à peine masqué et aujourd'hui assumé de l'administration envers ses agent.es.

Lors du job dating organisé cette année par le rectorat, le responsable RH a annoncé à France Info qu'il suffisait d'incarner la pédagogie pour être un bon enseignant et je cite, « *qu'il n'y avait pas besoin d'aller à l'université pour cela* ». Cette phrase est une insulte pour l'ensemble des enseignant.es de ce pays et montre la dérive ultra-libérale et le peu de considération que nous porte notre administration. Le métier se réduirait à des ouvrier.es de l'apprentissage tout juste bon.nes à ressasser les petits livres rouges, orange ou violets face à des classes surchargées. Voici l'ambition gouvernementale pour l'Ecole du futur

Ce mépris ruisselle depuis les bureaux de l'Elysée et de la rue de Grenelle et se décline à tous les échelons de l'administration jusque dans notre département

Ainsi, vous refusez d'octroyer à un collègue maître G du RASED les 90 points de bonification REP+ alors qu'il travaille depuis 17 ans en éducation prioritaire en argumentant que, je cite, « cette bonification a pour vocation d'attribuer des points aux enseignants exerçant devant élèves en REP, REP+ ou politique de la ville, ce qui n'est pas [son] cas. » Mais quel mépris ! Quelle méconnaissance du métier de maître G qui passe le plus clair de son temps face à élèves, dans les classes, en co-intervention avec les collègues titulaires de la classe. Comment peut-on considérer cette réponse autrement que comme du mépris à l'égard du collègue adressé par une administration déconnectée des réalités du terrain ? Madame la Directrice Académique, vous vous retranchez derrière une réponse ministérielle mais vous savez très bien

que vous aviez toute latitude pour attribuer ces points de bonification à ce collègue comme à tous.les les autres en situation similaire. Cela relève de votre pouvoir discrétionnaire.

Ainsi, lorsqu'une professeure des écoles a perdu son jeune enfant, une partie de ses collègues a demandé l'autorisation de s'absenter le temps des obsèques de son enfant pour la soutenir en toute humanité, en toute fraternité, en toute amitié. Cette absence a été accordée sans traitement. Pourquoi s'employer à appuyer encore plus fort dans des situations déjà compliquées et éprouvantes émotionnellement ?

Ainsi, la FSU-SNUipp 78 demande la tenue du groupe de travail départemental sur les autorisations d'absence pour que soit établi un minimum d'humanité et de respect de la personne dans les réponses de l'administration.

Peut-être qu'en passant par la case de la CAPD pour établir cette demande, vous y accéderez. **Car depuis le début de l'année, vous avez un peu plus abîmé le dialogue social dans notre département. La quasi-totalité de nos courriers à votre cabinet reste sans réponse de votre part.** Nous vous avons demandé deux fois audience cette année sans même recevoir de réponse : une fois sur la carte scolaire aux Mureaux, une autre fois sur la question du remplacement.

Nous vous avons questionné sur la suppression des pondérations et des compensations : sans réponse. Sur la question des TR : sans réponse. Sur des formations : sans réponse. Sur les évaluations d'école dont nous demanderons le bilan en CSASD. Et cætera.... Comme nous l'avons déjà dit à ce sujet lors de notre dernière convocation en instance, nous attendons des réponses écrites à nos questions écrites ! Nous remercions d'ailleurs monsieur le secrétaire général adjoint et les responsables des services qui eux, répondent à nos questions de manière précise et respectueuse quand ils le peuvent.

Ainsi, et au nom de l'ensemble des organisations syndicales élues en CAPD, nous demandons ici la mise en place d'un groupe de travail sur la question du remplacement. Les multiples non remplacements pèsent sur les équipes dans tout le département et les annonces faites à nos collègues TR pèsent également sur la brigade de titulaires remplaçants. Représentant.es élu.es des personnels, nos collègues nous questionnent, nous vous questionnons en retour, et vous avez le devoir de nous répondre. Encore une fois, cette volonté permanente de vouloir enjambrer la représentation des personnels montre à quel point les méthodes et attitudes gouvernementales ruissellent à chaque échelon de l'administration. Le gouvernement s'est bien passé des organisations syndicales pour bouleverser notre système de retraite.... Les enseignant.es ne vont pas nous ennuyer pour quelques absences non remplacées.... Et bien si ! Nous allons vous questionner à chaque fois que cela sera nécessaire ! A chaque fois que les droits des personnels seront atteints ! A chaque fois ! Les personnels ont droit à des réponses par l'intermédiaire de leurs représentant.es qui ont été élu.es pour cela.

C'est ce qu'impose le respect des organisations syndicales et des droits syndicaux. Réunies en intersyndicales, les OS du département vous adressent la déclaration commune dont je vous donne lecture maintenant.

(cf déclaration intersyndicale en fin de celle-ci)

De droits des personnels, il va en être particulièrement question aujourd'hui.

Aujourd'hui, nous allons étudier les recours de nos collègues pour des demandes de temps partiel et de disponibilité.

Or, comment allez-vous accéder à ces recours sans les moyens humains suffisants pour assumer les fameuses nécessités de services ?

Ainsi, la boucle est bouclée... Le gouvernement précarise les agent.es en menant depuis des années une politique budgétaire marquée par le gel du point d'indice. Nos ministres et leurs représentants méprisent les personnels en multipliant les petites phrases, les atteintes aux droits et les mesures inhumaines. Puis l'administration feint de regretter ne pas pouvoir accéder aux demandes des personnels en s'appuyant sur l'argument bien connu des contraintes de service alors que c'est à dessein qu'est organisé le manque de moyens humains.

C'est pourquoi, la FSU-SNUipp 78 appelle l'ensemble des collègues à relever la tête et à s'engager collectivement pour faire face à la multiplication des attaques que subit la profession.

Elle appelle à se mobiliser massivement le mardi 6 juin prochain pour faire tomber la contre-réforme des retraites.

Elle arme les collègues face au Pacte en décryptant ce projet inique et appelle les collègues à se mobiliser dans les mois qui viennent pour imposer le basculement de l'enveloppe budgétaire du pacte vers celle du socle.

En ce sens, la FSU-SNUipp 78 appelle les collègues à refuser de signer le pacte malgré les contraintes économiques personnels auxquelles elles et ils sont soumis.

Ce pacte est une atteinte de plus à notre dignité et à notre statut : il doit être massivement rejeté et combattu !

Déclaration liminaire intersyndicale

Madame la Directrice Académique,

Lors des deux groupes de travail portant sur « les absences syndicales » réunis en février et mai dernier, une discussion s'est engagée sur la question des réunions d'information syndicale. Les propositions avancées nous alertent sur deux points :

- L'obligation de demander votre accord pour défalquer ces heures des animations pédagogiques.
- L'application de votre part d'un droit de « tirage » à savoir qu'une animation pédagogique ne pourrait être défalquée d'une RIS qu'à condition que cette dernière ait déjà eu lieu.

Nous souhaitons, par cette déclaration, rappeler notre attachement au droit syndical et considérons que conditionner la participation à une RIS en dehors du temps de travail à votre autorisation est une atteinte au droit syndical.

Nos organisations syndicales demandent que les textes soient respectés. En effet, la circulaire n° 2014-120 du 16-9-2014 précise « les **RIS ont vocation à s'imputer sur l'enveloppe des 108 heures consacrées par les enseignants à des activités autres que d'enseignement...en veillant à préserver le temps consacré aux activités pédagogiques complémentaires (APC)** ». *Les animations pédagogiques font partie intégrante de ces 108 heures. Il revient donc à chaque enseignant le choix de les organiser. Cette pratique existe depuis la mise en place des 108h dans de nombreux départements et nous souhaitons que cela perdure.*

De même, ne déduire les heures d'information syndicale que postérieurement à la date de réunion est impossible au regard de la désorganisation générale actuelle des propositions de formation (manque de lisibilité, d'anticipation sur les dates et lieux d'animations).

Alors que rien n'a été acté dans ces groupes de travail, des refus de participation à des RIS sont communiqués par les IEN à des collègues. Des consignes de votre part ont-elles déjà été diffusées aux IEN ?

De plus en plus, le droit syndical est rogné du fait des problèmes de remplacement dans le département. Nous-mêmes, élus du personnel, sommes trop souvent non remplacés lorsque nous répondons à une de vos convocations ce qui nuit à nos conditions de travail et à nos conditions d'exercice d'élus du personnel. La suppression de la décharge rectorale à la rentrée 2024 va encore dégrader la situation.

Par ailleurs, nous subissons régulièrement des pressions de nos IEN suite à aux convocations de l'administration. Nous vous demandons de leur rappeler que la convocation vaut autorisation d'absence comme le stipule l' article 15 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique et qu'il n'ait pas besoin d'autre démarche de la part des représentants élus pour justifier de leur absence.

La loi de Transformation de la Fonction Publique a porté un coup au paritarisme en dessaisissant les CAP d'un certain nombre de prérogatives (promotions, mutations, etc...), l'ensemble des organisations syndicales y étaient opposés. Aujourd'hui jeudi 1^{er} juin paraissent les résultats du mouvement, qui peut être sûr que les postes ont été attribués au barème ? Personne, puisque les droits collectifs des personnels ne peuvent plus être contrôlés par les organisations syndicales.

Madame la Directrice Académique, vous l'avez compris, nous serons très attentifs aux entraves au droit syndical dans le département et sommes déterminés à y faire barrage en mobilisant la profession et nos instances nationales, et en faisant valoir le droit devant toute juridiction si nécessaire.